|  |
| --- |
| COURS 11 CCP3 : LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DOMESTIQUES CHEZ L’ENFANT |

Tout le monde s’accorde à dire que la prévention des accidents domestiques est une évidence, mais dans les faits, l’approche dépend de l’attitude des parents, de la personnalité et du comportement de l’enfant. Les parents peuvent agir de différentes manières :

* Faire peur à l’enfant interdit toute tentative d’explorer « ne touche pas à ça, tu vas te brûler ! »
* Responsabiliser l’enfant en expliquant le risque : « tu vois ça, c’est chaud, très chaud, tu risques de te brûler »
* Calculer le risque et éviter qu’il n’apparaisse s’il y a un danger réel, ou laisser faire à l’enfant son expérience.

La prévention dépend aussi de l’âge de l’enfant. Le risque devient potentiel dès qu’il bouge. Certains sont sages comme des images, d’autres cumulent les exploits avec plaies et bosses à la clef.

La caisse d’allocations familiales (CAF), le Comité français d’éducation pour la santé, La Croix Rouge, les associations de consommateurs, les établissements scolaires, etc… contribuent à la prévention. L’ADVF, pour sa part, participera à l’apprentissage des risques qui est un enjeu de Santé publique.

**I) Un apprentissage ludique, percutant, adapté à l’âge.**

L’ADVF, tentera toujours de proposer un apprentissage ludique, percutant et adapté à l’âge et à la compréhension de l’enfant au moment le plus opportun pour lui faire appréhender les risques.

**II) L’ADVF est responsable en l’absence des parents.**

L’ADVF est la continuité des parents en l’absence de ceux-ci. Tour à tour pédagogue, autoritaire ou laxiste, elle doit évaluer les risques et ne jamais laisser l’enfant sans surveillance. Elle devra particulièrement faire attention au coussin de change et à la chaise haute (risque de chutes) pour le tout-petit. Dès qu’il marche et découvre son environnement, l’enfant qui touche à tout et met tout à sa bouche n’est pas à l’abri d’une brûlure, d’un empoissonnement ou d’un étouffement. L’ADVF s’inquiétera des prises électriques, plaque de cuisson ou chauffage ainsi que les plantes toxiques, raticide, médicaments accessibles, sacs plastiques.

Plus grand, c’est à nouveau les chutes dues à toutes les activités physiques et sportives (apprentissage, besoin de se valoriser ou de se surpasser). L’ADVF aura la lourde responsabilité de juger de l’opportunité de l’intervention : trop stricte, elle passe pour une tortionnaire ; laxiste, elle va au-devant de déconvenues. Tout est affaire de ressenti !

L’assistante de vie aux familles ne peux pas accepter l’idée que l’enfant échappe à sa surveillance pour aller jouer seul à l’extérieur, Elle doit clarifier les limites de sa responsabilité. Conseiller aux parents d’inscrire leur enfant à des clubs de sport ou en activité encadrée, le risque est alors relayé.